

## DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 mars 2018

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Amaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

## Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN, Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY, Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD, Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

## **FINANCES**

## DC.18.001 - Mission de contrôle technique relative à l'opération de réhabilitation du Château de Bel Air

Conformément à l'article 42 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une mise en concurrence « procédure adaptée » a été lancée le 03 novembre 2017 relative à la mission contrôle technique concernant la réhabilitation du Château de Bel Air à INGRE.

Trois entreprises ont été consultées : SOCOTEC, QUALICONSULT, BUREAU VERITAS. La date limite de réception des offres était fixée au 24 novembre 2017 à 12h00. Les trois entreprises ont remis une offre dans les délais.

N° PLIS	ENTREPRISES	MONTANTS OFFRE DE BASE HT
PLI N°1	BUREAU VERITAS	11 485.00 €
PLI N°2	QUALICONSULT	10 000,00 €
PLI N°3	SOCOTEC	4 900.00 €

Le critère retenu pour le jugement des offres est le critère Prix.

Considérant, après analyse, que l'offre de la société SOCOTEC, représentée par Monsieur Rodolphe GUEGAN, Directeur d'Agence Orléans, située 122 bis rue du Faubourg Saint Jean est l'offre économiquement la plus avantageuse, Monsieur le Maire décide de lui confier l'exécution des prestations du marché sur la base de son offre pour un montant total de 4 900.00 € HT soit 5 880.00 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

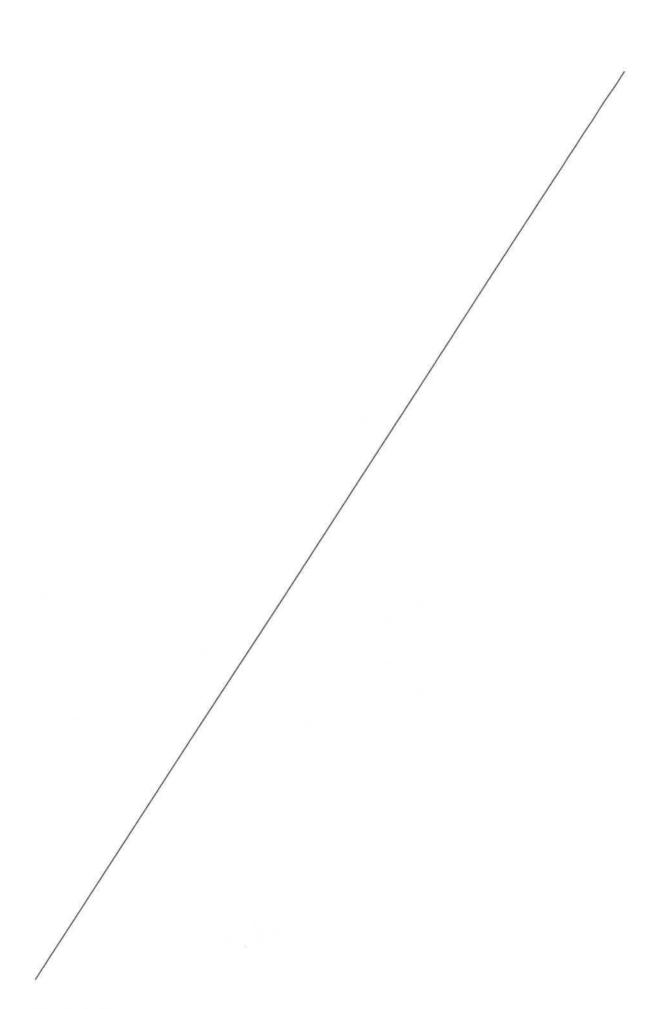
INGRE. le 3 2 vn 1 2018

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 3 avril &18

Publication le : 4 avril 218 Notification le : 4 avril 218

Christian DUMAS

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)



Acte à classer

DC-18-001

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

**Identifiant FAST:** 

ASCL\_2\_2018-04-03T15-04-48.00 ( MI210300364 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180327-DC-18-001-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

Mission de contrôle technique relative à l'opératique de réhabilitation du Château de Rel Air

de réhabilitation du Château de Bel Air

Date de décision :

27/03/2018

Nature de l'acte :

Autres

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

Acte:

DC.18.001-FIN-Mission de contrôle technique relative à l'opération de réhabilitation du château de Bel Air.PDF

Multicanal:

Classer

Annuler

Préparé **Transmis** 

Date 03/04/18 à 15:04 Date 03/04/18 à 15:04

Par RICHARD Aurélie Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 03/04/18 à 15:11